

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013004

Signataire : MPB/MM

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEURS : Jean-Yves VANNIER et Abderrahim HAFIDI

OBJET : **Convention financière partenariale pour pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers**

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers rentre dans une phase de grands travaux qui vont transformer la ville en profondeur sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce contexte, la Ville a souhaité développer une démarche de long terme, croisant problématiques d'aménagement urbain et actions artistiques dans l'espace public. La démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle, développée par l'artiste Stefan Shankland a été choisie, dans la mesure où elle se situe au cœur de ces enjeux.

La démarche HQAC accompagne les transformations urbaines à travers des interventions artistiques et participatives qui utilisent le chantier comme lieu d'inspiration et de création artistique. Au-delà de la dimension artistique, elle est également un outil de concertation publique et de communication.

Au vu des conclusions de l'étude menée par Stefan SHANKLAND sur l'évaluation du potentiel artistique, culturel et participatif que représente le temps de la mutation des territoires à Aubervilliers, la Ville décide de procéder à une convention d'objectifs dont l'objet est de fixer les partenariats avec l'EPA Plaine de France, la communauté d'agglomération Plaine Commune, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Régie Autonome des Transports Parisiens et le Conseil Général de Seine Saint-Denis en vue de la réalisation de la démarche HQAC à Aubervilliers.

La Ville d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le Conseil Général de Seine Saint-Denis, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Régie Autonome des Transports Parisiens désignent l'EPA en tant que coordonnateur de leur groupement.

D'une durée de 3 ans, cette convention d'un montant de 10 000 € HT par an permettra donc la mise en place et le pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers.

Afin de permettre le financement de la direction artistique de la démarche HQAC, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention relative au pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers.

Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013004

Signataire : MPB/MM

OBJET : Convention financière partenariale pour pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention financière partenariale entre la mairie d'Aubervilliers et l'EPA Plaine de France, relative au pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers,

Vu la convention d'objectifs HQAC fixant les modalités de la mise en œuvre de la démarche HQAC à Aubervilliers,

Considérant les conclusions de l'étude menée par Stefan SHANKLAND sur l'évaluation du potentiel artistique, culturel et participatif que représente le temps de la mutation des territoires à Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière partenariale entre la mairie d'Aubervilliers et l'EPA Plaine de France, relative au pilotage de la démarche HQAC à Aubervilliers,

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué